

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/AC.2/1993/1
27 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Groupe de travail des formes
contemporaines d'esclavage
Dix-huitième session
17-28 mai 1993

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Etat et suivi des Conventions relatives à l'esclavage et aux pratiques esclavagistes :
 - a) Etat des Conventions;
 - b) Examen des rapports et des informations reçus sur l'état et l'application des Conventions;
 - c) Examen des législations nationales;
 - d) Etude des moyens de mettre en place un mécanisme efficace pour l'application des Conventions
4. Suivi des recommandations adoptées aux sessions antérieures :
 - a) Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution d'enfants et de la pornographie impliquant des enfants;

- b) Projet de programme d'action pour l'élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine et de la servitude pour dettes;
- c) Projet de programme d'action pour la prévention de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui;
- d) Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage;
- e) Mandat du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants : suivi.

5. Examen de l'évolution dans d'autres domaines des formes contemporaines d'esclavage, notamment :

- a) L'esclavage et la traite des esclaves;
- b) Les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme;
- c) La servitude pour dettes;
- d) Le travail forcé;
- e) L'exploitation et la traite des êtres humains sous toutes leurs formes affectant les enfants, en particulier le phénomène des enfants soldats, la traite illégale à des fins d'adoption et la transplantation d'organes;
- f) Les violences sexuelles institutionnalisées, y compris les actes de violence exercés par des responsables;
- g) L'inceste;
- h) Le harcèlement sexuel, en particulier sur les lieux de travail

6. Elaboration de mesures et de stratégies, aux niveaux national et international, destinées à prévenir et à éliminer les formes contemporaines d'esclavage :

- a) Elaboration de principes directeurs destinés à protéger les mineurs, en particulier les enfants, contre la prostitution et la pornographie;
- b) Encouragement à la création d'institutions nationales chargées de la prévention de la prostitution et de la réinsertion économique et sociale des prostitués;
- c) Campagne contre les disparitions liées aux formes contemporaines d'esclavage;

- d) Mesures destinées à améliorer la situation des migrants et de leur famille et à les protéger contre toutes les formes contemporaines d'esclavage;
- e) Mesures destinées à prévenir les sévices sexuels et les violences sexuelles institutionnalisées exercés contre des groupes vulnérables (prostitués, migrants, réfugiés, détenus, etc.);
- f) Corrélations entre la traite des êtres humains, la prostitution et le trafic de drogue et coopération internationale destinée à lutter contre ces phénomènes;
- g) Mesures destinées à mettre un terme au tourisme sexuel;
- h) Indemnisation et réparation en faveur des victimes de l'esclavage, des pratiques esclavagistes et d'autres formes contemporaines d'esclavage

7. Adoption du rapport du Groupe de travail à la Sous-Commission.
